



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090439

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Pôle Universitaire de Sciences de Gestion. Protocole
transactionnel entre la société G.T.B.A. et la Ville de
Bordeaux. Signature. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par Marché M040005 notifié le 22 janvier 2004, la Ville a confié à la Société G.T.B.A. le Lot 2 – Gros œuvre pour la construction du Pôle Universitaire de Sciences de Gestion.

L'entreprise GTBA a émis le 7 juillet 2006 un projet de décompte final qui s'élevait pour la partie au-delà du marché et hors révision de prix à 558 272,70 € TTC.

Après traitement par le maître d'œuvre LACATON-VASSAL, Architectes, le décompte général a été notifié le 13 mai 2008.

Son montant de 162 000,38 € TTC compte tenu du rejet d'une partie des demandes complémentaires et compte tenu de l'application de plusieurs retenues a été ramené à 149 685,73 € TTC.

Au terme des négociations, la Société G.T.B.A. a accepté, par courrier du 23 mars 2009, la proposition du 18 mars 2009 du maître d'ouvrage s'élevant à un montant total de 179 959,12 € TTC, incluant des demandes complémentaires de 12 314,65 € TTC pour solde de marché et révisions. Cette somme devra être mandatée au plus tard, dans les quarante jours, suivant la signature du protocole transactionnel établi suite à l'accord des parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer le protocole ci-joint.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 23, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

PÔLE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES DE GESTION

MARCHE N°040005 - LOT N°2

PROCOLE TRANSACTIONNEL

Le présent protocole est conclu :

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par son Maire Alain JUPPE,
Autorisé par délibération du Conseil Municipal du 20 Juillet 2009,

Et,

L'entreprise Grands Travaux du Bassin Aquitaine (G.T.B.A.), Avenue de Magudas 33700 MERIGNAC.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA TRANSACTION

La société G.T.B.A. relatif à la construction du Pôle Universitaire de Sciences de Gestion de Bordeaux (33) au titre du lot n°2 Gros-oeuvre a produit un mémoire en réclamation.

Après analyse approfondie du mémoire en réclamation, le Maître de l'ouvrage a émis, en annexe au courrier adressé le 13 mai 2008 à l'entreprise G.T.B.A. une proposition détaillée.

Consécutivement à cela, les parties se sont rencontrées pour échanger et expliquer leurs requêtes et analyses respectives. C'est au terme de cette démarche qu'il a été convenu d'établir le présent protocole transactionnel.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA TRANSACTION

Le montant total de la transaction s'élève à 150 467.49 € HT (cent cinquante mille quatre cent soixante sept euros quarante neuf cents), soit 179 959.12 € TTC (cent soixante dix neuf mille neuf cent cinquante neuf euros douze cents), TVA 19.60 % incluse, qui se décompose du solde marché et révisions pour un montant de 10 296.53 € HT (dix mille deux cent quatre-vingt seize euros cinquante trois cents), soit 12 314.65 € TTC (douze mille trois cent quatorze euros soixante cinq cents), additionné des demandes complémentaires d'une montant de 140 170.96 € HT (cent quarante mille cent soixante dix euros quatre vingt seize cents), soit 167 644.47 € TTC (cent soixante sept mille six cent quarante quatre euros quarante sept cents).

ARTICLE 3 – MODALITES DE REGLEMENT

Dès notification du présent protocole à l'entreprise G.T.B.A., celle-ci adressera au Maître d'ouvrage la facture selon l'article 2 ci-dessus. Le Maître de l'ouvrage procédera à son règlement par virement au compte bancaire :

SOCIETE GENERAL
GTBA C/ GCC
226 avenue du Maréchal Foch
78132 Les Mureaux
Domiciliation Paris Etoile Entreprise
Code Banque 30003 – Code Guichet 00370
N° Compte 00020188714 – Clé RIB 04

ARTICLE 4 – SIGNATURE DES PARTIES

Le présent protocole est établi en deux exemplaires, soit un exemplaire pour chaque signataire.

ARTICLE 5 – RECOURS

Les parties renoncent à tout recours contentieux, objet du présent protocole.

Fait à Bordeaux, le

**Le Conseiller Municipal Délégué
Pour les Marchés Publics
Jean-Michel GAUTE**

Entreprise G.T.B.A.

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :